



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202
Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 6 juin 2022 à 19 h au 6115-B, rue Principale, à Saint-Félix-de-Kingsey, le conseil municipal statuera sur les démarches de dérogations mineures suivantes;

Désignation de l'immeuble :	Nature et effets de la dérogation mineure demandée :
BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 740 718 DU CADASTRE DE QUÉBEC, MATRICULE 0374-88-1473 ZONE ID-5	Reconnaître conforme la distance de 4,36 m de la ligne avant du lot. Marquise empiétant ainsi de 4,31 m dans la cour avant; Le règlement 547-10 ne permet pas d'empiètement de plus de 2,5 m;
BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 740 718 DU CADASTRE DE QUÉBEC, MATRICULE 0374-88-1473 ZONE ID-5	Reconnaître conforme la distance de 0,77 m de la ligne arrière du lot d'un gazébo à construire; Le règlement 547-10 ne permet pas aux bâtiments accessoires d'être à moins de 1 m de la ligne arrière. Reconnaître conforme la distance de 0,16 m de la ligne latérale gauche du lot d'un gazébo à construire; Le règlement 547-10 ne permet pas aux bâtiments accessoires d'être à moins de 1 m de la ligne latérale;

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal prendront connaissance des documents remis par les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les sujets.

S'il y a reprise du confinement

Compte-tenu des circonstances actuelles et en respect des consignes du directeur de la Santé publique pour la distanciation sociale, **la séance publique pourrait être remplacée par une période de consultation de 15 jours se terminant le 2 juin 2022 à 12h00.** Ceci permettra d'entendre les commentaires ou de répondre aux questions des personnes intéressées par la demande;

Tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec ce projet ci-haut mentionné et les conséquences de leur autorisation ou souhaitant formuler un commentaire à leur égard peut le faire en communiquant avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey au 819 848-2321 poste 112 ou par courriel à l'adresse suivante : inspection.batiment@saintfelixdekingsey.ca

Le présent avis public est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de Kingsey à l'adresse suivante : www.saintfelixdekingsey.ca

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, le 16^e jour du mois de mai 2022.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, *Alexandre Côté*, directeur-général et greffier-trésorier, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Félix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 0374-88-1473** aux endroits prévus à cette fin le 16^e jour de mai 2022, entre 13 h et 16 h, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication le 16^e jour de mai 2022.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier